

**• Juillet 1725 :**

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 50.

Cet automne de crues fut précédé en haute Durance d'un grand débordement de la Guisane le 11 juillet, affectant les Granges et le Monétier.

**• Septembre 1725 :**

BM Avignon, ms 1553, ms 6575, ms 6610.

Pluies torrentielles les 26, 27 et 29 septembre, à la suite desquelles le canal de la Sorgue déborde et couvre une partie du territoire d'Avignon, ce qui entrave les vendanges. Les consuls firent fermer la prise de la Durançole qui put alors recevoir et débiter une grande partie des eaux d'inondation. Les ordres donnés aux fermiers des moulins du chapitre d'ouvrir le coup perdu de ces usines ne furent obéis qu'après une déplorable résistance. Le vice-légat fit envoyer des soldats pour appuyer les hommes chargés d'ouvrir d'autorité le coup perdu du moulin de Biensone.

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7<sup>e</sup> série, tome 3, 1892.

30 septembre 1725 : Pluie de trois jours.

REBOUL, François, *Rapport fait au syndicat de la Durance d'Avignon sur la nécessité de conforter et de rehausser les grandes chaussées de la ville*, Avignon, Amédée Chaillot, 1872.

Le 30 septembre, des pluies locales qui tombaient depuis le 27 firent déborder la Sorgue et la Durance. Les eaux couvrirent une partie du territoire d'Avignon, ce qui entrava fort les vendanges.

AC Saint-Rémy, BB 11, délibération communale du 19 novembre 1725, fol. 431.

A Saint-Rémy, "les pluies fréquentes depuis plus de deux mois ont causé un dommage très considérable au terroir de cette ville".

AC Tarascon, BB 45, délibération du 2 octobre 1725, fol. 553

" Les dernières pluies ayant fait des inondations surprises en divers endroits du terroir qui empêchent de vandanger et semer".

**• Octobre, novembre et décembre 1725 :**

AC Tarascon, BB 45, délibération du 4 novembre 1725, fol. 569v°

"Les trante et trante-unième octobre derniers, les eaux du Rhône auraient grossy à vu à tel point que l'on doit regarder comme une merveille la résistance de nos chaussées en cette occasion".

ADBR, 127 E BB 13, délibération communale du 28 novembre 1725.

A Cabannes, "les fréquents débordements de la rivière de Durance ayant emporté les jours passés les chaussées qui avaient été construites le long d'icelle [...] en sorte que cette rivière aurait inondé ce lieu et tout son terroir".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

BM Arles, ms 2184, Notes historiques sur Arles (1701-1789)

*"Les pluies continuelles ayant comencé a régner depuis le 29<sup>e</sup> septembre jusqu'au mois de décembre et les eaux ne pouvant être contenues dans les roubines et canaux construits dans le terroir de cette ville [d'Arles], servant à la dérivation d'icelles, les terroirs de Tresbon, Plan du Bourg et Coustières de Crau auroient été totalement inondés, ces mêmes eaux auroient été augmentées considérablement par celles du Rhône qui ayant rompu pendant deux fois à un quart de lieue de la ville, la chaussée de Tresbon, auroient roulé avec rapidité dans les dits terroirs et remonté meme jusqu' au dessus du terroir d'Arles. Elles subversèrent encore sur partie des chaussées de La Corrège et inondèrent presque tout ce quartier. Le pont à batteaux fut aussy emporté par la rapidité des eaux de la rivière".*

BM Arles, ms 783, fol. 679, Annales d'Arles (P. Véran).

Pierre Véran précise : *"le dernier octobre et 6<sup>e</sup> novembre [1725], les eaux du Rhône emportèrent les chaussées de Tresbon, et le Pont à batteaux de Tarascon vint emporter celui d'Arles".*

BM Arles, ms 491

6 novembre 1725 : Inondation dans le Trébon et dans le Plan du Bourg.

AC Boulbon, BB 20, délibération du 11 novembre 1725

Paiement des salaires qui ont travaillé aux chaussées *"pour pouvoir survenir à la grande augmentation de l'eau de la rivière du Rosne qui était en état de surpasser les chaussées en plusieurs endroits".*

BM Arles, ms 1011, Livre de raison d'Arnaud de Mandon, d'Arles, fol. 78

Réparations aux chaussées : du 5 novembre au 16 décembre, Arnaud de Mandon dépensa 203 livres 8 sols 10 deniers en réparations aux chaussées et billons du Cazau [Islons de Camargue] *"qui ont été fort endommagées par les inondations fréquentes qu'il y a eu cette année et telles que depuis bien du temps on ne les avoit vues, le Rhosne ayant été plusieurs fois sur le quai et y ayant resté une fois cinq jours".*

AC Arles, BB 106, fol. 669, Lettre des consuls à M. Mithon, novembre 1725.

Les consuls d'Arles prévinrent d'urgence M. Mithon, intendant de la Marine à Toulon : *"Le Rosne a rompu les chaussées d'Arles et les eaux se sont répandues sur notre terroir qu'elles ont presque totalement inondé et ces mêmes eaux ont brisé une de nos écluses et nous sommes hors d'état de faire dériver les eaux de l'inondation si l'écluse n'est pas réparée"* [Réclament donc un ordre de l'Intendant pour la fourniture de 200 pieds de chênes].

AN, B<sup>3</sup> 304, fol. 205 (Marine) : Lettre de M. Mithon, intendant de la Marine à Toulon, le 18 décembre 1725, au ministre de la Marine.

Le même Mithon, intendant, fournit sa propre relation au ministre de la Marine, ayant été sur les lieux, au moment de la *"seconde inondation"*, causant de nouveaux désordres *"ausquels - écrit-il - nous ne nous attendions pas"* : le Rhône creva les chaussées *"en plusieurs endroits et a surmonté ses bords presque tout le long de son cours, de manière que la campagne qui est platte s'est trouvée chargée de trois pieds d'eau aux environs [près d'1 mètre]. Il a aussi renversé quelques jettées du Canal [Le Canal des Launes, nouveau débouché du Grand Rhône depuis 1711] et a ruiné le dernier empierrement sur environ 50 toises de longueur*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*dont les pierres ont été répandues dans le canal". L'intendant Mithon poursuit : "je désirerois fort voir par moy-même les effets de cette dernière inondation. Les mariniers m'assurèrent que j'aurois beaucoup de peine à aller seulement jusqu'à l'embouchure du canal par un pareil tems, mais qu'il me seroit impossible d'aller plus loin, encore moins de visiter le Grau, qui seroient même obligés de laisser leds. esquifs à l'entrée du canal sans pouvoir me ramener à Arles, que je ne pourrais non plus y revenir par terre, les eaux du Rhosne s'étant répandues dans les campagnes. J'envoyay des cavaliers reconnoître les lieux, qui ne purent jamais pénétrer ny par la levée où il se trouve des crevasses en plusieurs endroits. Comme il n'y avoit pas d'apparence que l'écoulement des eaux se fit peut-être de plus de deux mois, le grand froid qu'il fait les ayant fait prendre en glace, je pris le parti de m'en retourner [à Toulon]"*.

AC Arles, HH 3, Verbal fait par M. de Vaquières, subdélégué de M. l'Intendant au sujet du terroir inondé, 17 décembre 1725

*"L'an mil sept cens vint cinq et le dix-septième du mois de décembre, à huit heures du matin, par devant nous, Joseph Raymond Roy Vaquières, conseiller du roy, lieutenant général de l'Amirauté et maîtrise des ports de la ville d'Arles, subdélégué de M. le premier président et Intendant de cette province et dans notre maison d'habitation sont comparus les Srs consuls gouverneurs de lad. ville, lesquels nous ont exposé que les pluyes continuelles qui comancèrent à régner dez le vint-neuf septembre dernier, et continuèrent pendant quelques jours, tant à la ville qu'à tous les lieux circonvoisins, donnèrent une si grande quantité d'eau que n'ayant pu être conduite ny contenue dans les fossés et roubines qui sont construites dans le terroir dudit Arles où se fait la dérivation des eaux supérieures, les dites eaux auroient flué et décollé à superficie de terrain et inondé totalement le terroir de Trébon, partie de celui du Plan du Bourg qui sont les meilleurs quartiers du territoire d'Arles, et généralement toutes les Coustières de Crau, autre quartier du même territoire, en façon que les semés, les terres labourables et les herbages auroient été totalement couverts d'eau, les propriétaires ou fermiers d'iceux obligés de se retirer à la ville et d'y faire transmarcher leurs bestiaux à grand frais pour en éviter la perte.*

*Les pluyes ayant discontinué quelques jours, les eaux commencèrent à s'écouler par les canaux que les scindics des particuliers possédants biens auxdits quartiers entretiennent à grand frais, en manière qu'on començoit à se flatter que les semés n'en vaudroient pas moins, qu'on pourrait semer le restant des terres labourables, et que les herbages pourroient dans peu devenir libres à y pouvoir verser les bestiaux. Mais les pluyes ayant comancé plus qu'auparavant, environ le second octobre, et continué tout le reste dud. mois, tous les quartiers auroient été de nouveau inondés soit par les eaux supérieures que par les eaux pluviales, en façon qu'il y avoit généralement dans tous les semés, terres cultes et herbages, de trois à quatre pieds d'eau [98 à 130 cm environ], et par un plus grand malheur, les pluyes qui régnèrent dans le même temps aux villes et lieux supérieurs à lad. ville ayant fait grossir considérablement le fleuve du Rhône dont les eaux couloient avec si grande rapidité que le trente-un du mois d'octobre, elles emportèrent à un quart de lieue de lad. ville vint-cinq cannes de la chaussée du quartier de Trébon d'où les eaux décollèrent jusqu'au sixième novembre d'après avec une si grande rapidité qu'elles creusèrent à l'endroit desd. chaussées et du chemin tout près de lad. rupture de neuf à dix pieds [2,92 à 3,25 m], et avec si grande abondance qu'il y eut dans tous lesd. quartiers de sept à huit pieds d'eau [2,27 à 2,60 m], et remontèrent même jusqu'au-dessus du terroir d'Arles. Et les eaux du Rhône ayant diminué, les scindics desd. chaussées auroient fait travailler dez le septième dud. mois de novembre jusqu'au douze, avec tant de diligence qu'ils mirent lad. chaussée à six pieds d'élévation en surface de ce qu'elle avoit été creusée. Mais un plus grand malheur, dans le temps qu'on se*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*flattoit de mettre cette levée dans sa perfection, étant survenu une nouvelle crue d'eau du Rhône dans la nuit du douze au treize dud. mois encore plus considérable que la précédente. L'impétuosité des eaux auroit non seulement emporté ces nouveaux ouvrages d'où les eaux commencèrent à découler avec tant d'abondance et tant de rapidité qu'elles emportèrent le pont à bateau construit sur le Rhône, subversèrent sur partie des chaussées de La Corrège, l'un des quartiers de la Camargues, et ces eaux jointes avec celles qui découlèrent de l'ouverture qui se fit à la martelière d'une roubine, et avec les eaux pluviales, ont totalement inondé les semés, les terres labourables et les herbages d'une partie dud. quartier de La Corrège dans l'étendue de près de trois lieues, et tous les dits quartiers de Trébon, Plan du Bourg, Coustières de Crau et Corrège sont encore même en partie dans l'eau, quoyque les eaux ne découlent plus depuis le septième du courant, si bien qu'il y a lieu de craindre que les semés desd. quartiers ne soient perdus aussi bien que les herbages dans lesquels on ne scauroit verser du bétail de longtemps, et qu'il paroît même qu'on risqueroit trop de jeter des nouvelles semences la saison étant trop avancée. Et sur la représentation que Messieurs les consuls auroient faite à Monsieur l'Intendant de tous les malheurs qui mettent hors d'état les trois quarts des habitans de cette ville de pouvoir subsister, moins encore de payer aucune taxe, ledit sieur Intendant nous ayant mandé ses ordres pour vérifier la vérité des faits et la qualité des dommages soufferts, lesd. consuls nous auroient, à cet effet, requis de nous porter sur les lieux, pour faire la vérification et déclaration de la vérité, qualité dud. damage et même de l'aprédition et se sont soussignés.*

*A quoy nous, lieutenant et subdélégué, adhérant pour satisfaire aux ordres dud. Sr Intendant et pour mieux constater la vérité et qualité des dommages, nous aurions mandé venir et requis le Sr Antoine Isnard et Claude Beuf, bourgeois, de vouloir nous assister à la visite des susdits quartiers du terroir comme gens très experts au fait du ménage terres et herbages, et en compagnie d'iceux et du Sr Pierre Gayon, l'un des Srs consuls, nous serions sortis le dix-huitième [du mois] par la porte de la Cavalerie et montés sur la Grande Chaussée du quartier de Trébon que nous avons suivie jusqu'à l'extrémité du terroir dud. Arles de la longueur de deux lieues, n'ayant pu passer par les chemins pour être encore couverts d'eau en partie et le restant impraticable, et dudit endroit des chaussées de l'extrémité du terroir d'Arles, serions descendus sur le terrain en passant sur l'extrémité des terres qu'il a falu beaucoup contourner pour chercher les endroits praticables nous nous serions rendus sur la digue de la Roubine du Vigueira[t] et retourné par icelle jusqu'à la porte de la Cavalerie, ayant fait toutes les observations nécessaires avec lesd. Srs Isnard et Beuf.*

*Le dix-neuf dud. mois, à trois heures du matin, à la même réquisition et compagnie sommes partis de cette ville et sortis par la porte de la Roquette, montés sur la chaussée du Plan du Bourg qu'aurions suivis jusqu'à la cour de Chantercier distant d'Arles d'environ trois lieues n'ayant pu suivre le Grand Chemin, attendu qu'il est occupé en partie par l'eau et le restant impraticable. De là, nous serions passés en Crau en côtoyant le Plan du Bourg et les Coustières de Crau et serions revenus jusqu'à Arles et fait aussi toutes les observations nécessaires avec lesd. Srs Isnard et Beuf.*

*Le vint du même mois, à huit heures du matin, à la même réquisition et compagnie que dessus serions partis de cette ville et traversé le Rhône avec un bateau pour aller visiter le quartier de la Corrège en Camargues, aurions de même suivis la chaussée dud. corps du côté du petit Rhône jusqu'à la grange du sieur de Molin distante de cette ville d'environ deux lieues, de là nous serions descendus sur le terrain en passant par le bord des terres, vu et parcouru dans l'étendue de près de trois lieues, ayant fait toutes les observations nécessaires avec lesd. Isnard et Beuf, avec lesquels ayant conféré sur les dommages soufferts dans lesd. différents quartiers du terroir que nous avons visités.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*Nous déclarons que le quartier de Trébon, de la longueur de près de deux lieues et de la largeur de demy lieue, le quartier dit les Coustières de Crau de la longueur de deux lieues et demy et de la largeur de demy lieue, et enfin partie du quartier de la Corrège en Camargues de la contenance d'environ trois lieues, tous lesdits quartiers ont été totalement inondés et que la plus grande partie du terroir se trouve encore couvert d'eau, que les eaux du Rhône n'y découlent plus depuis le septième du mois, paroissant que les semés sont entièrement perdus aussi bien que les herbages dans lesquels on ne scauroit faire dépaître les bestiaux de cette année et peut être sans risque en bien des endroits de deux ou trois ans, et qu'on ne pourra selon toute aparance semer cette année le restant des terres labourables, attendu que dans partie d'icelles, il y a encore de l'eau.*

*Par ainsy la qualité des dommages soufferts par les propriétaires des terres des dits quartiers pourra consister à la perte des semences et des cultures qui avoient été faites et encore à la privation de la récolte prochaine de toutes les terres labourables et de l'herbe et du foin qu'ils auroient pu recueillir auxd. herbages, outre la dépense qu'ils seront obligés de faire pour la subsistance de leurs bestiaux.*

*Et attendu qu'il seroit très difficile quant à présent d'apréter le montant de tous les susdits dommages et pertes, nous aurions jugé à propos, ouy les Srs Isnard et Beuf, d'attendre le temps de la perception des récoltes prochaines pour y procéder avec plus de connoissance et d'exactitude".*

AC Tarascon, BB 45, délibération du 30 novembre 1725, fol. 580

*"Les eaux du Rhône grossirent si fort le 24, 25 et 26 du courant [novembre] que sans les grandes précautions qui feurent prises pour garantir les chaussées, il est certain qu'elles auraient rompu en plusieurs endroits".*

AC Beaucaire, HH 7, Inondation de 1725

**-Extrait en forme de vérification du rapport concernant la vérification faite dans le terroir pour les dommages causés aux blés, 12 février 1726 :**

2707 livres de pertes de blé estimées.

**-Estimation des récoltes perdues à cause de l'inondation du Rhône de 1725, 29 janvier 1726 :**

52 000 livres de pertes dont 16 000 livres en luzernes, jardins et prés.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Abrégé du cayer des délibérations de l'assemblée des communautés du pays de Provence convoquée à Lambesc, Aix, David, 1725 (délibération de décembre 1725).*

Il n'est pas aisé de décider dans quelle mesure les événements rhodaniens de 1725 furent générés en amont par le comportement des cours d'eau dans les bassins provençaux. Les placets des communautés et les procès-verbaux n'ont pas été conservés dans les archives de la province. Il est en revanche certain qu'un grand nombre de communautés furent ravagées dans le cours de cette même année 1725. A l'assemblée générale des communautés réunie en décembre, la procure du pays présenta une longue liste de communautés, imprimée ensuite dans l'abrégé du cahier des délibérations.

On peut ainsi retrouver la répartition de ces dégâts depuis les limites septentrionales de la province jusqu'au sud de celle-ci.

Dans la viguerie de Seyne :

Seyne, Pontis, Auset, Verdaches, Barles.

Dans la viguerie d'Annot :

Annot.

Dans la viguerie de Colmars :

Colmars, Allons.

Dans la viguerie de Sisteron :

Valavoire, Authon, Saint-Geniès, Reynier [commune de Bayons], Esparron-la-Bâtie [idem], Vallée de Vitrolles, Sisteron.

Dans la viguerie de Digne :

Senez.

Dans les vigueries de Castellane et de Guillaumes :

Castellane, Chasteuil, Ubraye, Taloire, Guillaumes.

Dans la viguerie de Moustiers et dans le Val de Barrême :

Moustiers, Barrême.

Dans la viguerie de Barjols :

Barjols, Eentrecasteaux.

Dans la viguerie de Draguignan :

Bargemont, Lorgues, Aups, Le Luc, Le Muy, Fréjus, Vérignon, Les Arcs.

Dans la viguerie de Tarascon :

Tarascon, Cabannes, Châteaurenard, Maillane, Saint-Rémy et Sénas.

Dans la viguerie d'Aix :

Marignane, Pertuis, La Roque d'Anthéron.

Dans les vigueries de Grasse et de Saint-Paul :

Le Broc, Cagnes, Antibes, Grasse, Saint-Paul-de-Vence, Coursegoules, Saint-Laurent-du-Var.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur